

## SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

\* \* \*

Budget EAU POTABLE**OBJET : DUREE AMORTISSEMENT BATIMENT SIEGE SEABB**

Date de la Convocation : 10/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix sept décembre à 19h00 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à, après convocation légale, sous la présidence de M LASSEGUES Hubert

Etaient Présents : GARNIER, LARROUTUDE, BELLEHIGUE, CANTOUNET, PERSONNE, TRUCO, CAZABAN-CARRAZE, PEHAU, BROCARD, DUBERTRAND, SANSOT, LAGRAVE, LASSEGUES, MOURA, THEAS-LABAN, MONTAGUT, PATAcq, MONDAT, CABANNE, HURBAIN, CAILLABET, COSTE, PEBAYLE, DESSERE, BEGUE, LOUSTAU, BERT, CAPDEVIELLE, PRAT, BALUHET, REISCH, CARPENTIER-CHAMPROUX, SOUQUET, LAGAHE, COURADES, LACABANNE, LARRAZABAL, PERE, PECARRERE, LAHONDA, PLISSONEAU, NOUGUE, PAULIEN, CHANTRE, TREPEU, MASSIGNAN, PEYRE.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 47

Nombre de voix en exercice : 83

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 47

M. le Président rappelle à l'assemblée que les travaux de constructions du bâtiment du SIEGE du SEABB, sont en cours.

Il précise que le SEABB qu'il y a lieu de délibérer sur la durée d'amortissement de ce bâtiment.

**OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :****DECIDE : à compter de 2020**

- que la durée d'amortissement du bâtiment du siège du SEABB sera de 40 ans

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

 syndicat  
eau et assainissement  
béarn bigorre

Hubert LASSEGUES



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/12/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/12/2019